

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 12 avril à 21 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mr Cyril COTONAT, Maire.

Présents : Mmes Valérie DOMERC, Eliane DUFFAU, CAUSSADE Carole, GALLATO Nathalie MARTINEZ Christine et Mrs Cyril COTONAT, Jean-Michel ESQUERRA.

Absents Excusés : Mr GEVAERT Jean-Marie, PERES André.

Mme Eliane DUFFAU est élue secrétaire de séance

1) Compte de gestion du budget de la COMMUNE 2018 du Trésorier de Plaisance

Mr le Maire expose au conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mr Kahn et Mme Babou, Trésoriers de Plaisance, à la clôture de l'exercice. Mr le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est soumis au vote du conseil en même temps que le compte administratif du budget de la COMMUNE 2018.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote le compte de gestion 2018 du budget de la commune à l'unanimité après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2) Compte Administratif du budget de la COMMUNE 2018

Mr le Maire présente le compte administratif de la commune pour 2018 qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	Prévus :	150 191.74
	Réalisé :	149 984.15
	Reste à réaliser :	0,00
RECETTES	Prévus :	150 191.74
	Réalisé :	149 593.25
	Reste à réaliser :	0,00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	Prévus :	21 490.05
	Réalisé :	20 966.78
	Reste à réaliser :	0,00
RECETTES	Prévus :	21 490.05
	Réalisé :	14 445.63
	Reste à réaliser :	0,00

Soit un résultat global de l'exercice :

- Un DÉFICIT de fonctionnement de 390.90 €
- Un DÉFICIT d'investissement de 6 521.15 €
- Résultat global de : - 6 912.05 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif de la commune pour 2018.

3) Affectation du résultat 2018 du budget de la COMMUNE

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 *DEFICIT* de 390.90 €

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) de 0.00 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) de 390.90 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) *DEFICIT* de 6 521.15 €

4) Compte de gestion du budget PHOTOVOLTAIQUE 2018 du Trésorier de Plaisance

Mr le Maire expose au conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mr Kahn et Mme Babou, Trésoriers de Plaisance, à la clôture de l'exercice. Mr le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est soumis au vote du conseil en même temps que le compte administratif du budget de la PHOTOVOLTAIQUE 2018.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote le compte de gestion 2018 du budget PHOTOVOLTAIQUE à l'unanimité après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

5) Compte Administratif du budget PHOTOVOLTAIQUE 2018

Mr le Maire présente le compte administratif du budget PHOTOVOLTAIQUE pour 2018 qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	Prévus :	9 838.00
	Réalisé :	9 791.76
	Reste à réaliser :	0,00
RECETTES	Prévus :	9 838.00
	Réalisé :	8 141.32
	Reste à réaliser :	0,00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	Prévus :	8 547.50
	Réalisé :	6 763.37
	Reste à réaliser :	0,00
RECETTES	Prévus :	8 547.50
	Réalisé :	8 547.50
	Reste à réaliser :	0,00

Soit un résultat global de l'exercice :

- Un DÉFICIT de fonctionnement de 1 650.44 €
- Un EXCÉDENT d'investissement de 1 784.13 €
- Résultat global de : 133.69 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif du budget PHOTOVOLTAIQUE pour 2018.

6) Affectation du résultat 2018 du budget PHOTOVOLTAIQUE

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 *DEFICIT* de 1 650.44 €
 AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) de 0,00€
 RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) de 1 650.44 €
 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) *EXCEDENT* de 1 784.13€

7) Compte de gestion du budget LOTISSEMENT 2018 du Trésorier de Marciac

Mr le Maire expose au conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mr Kahn et Mme Babou, Trésoriers de Plaisance, à la clôture de l'exercice. Mr le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est soumis au vote du conseil en même temps que le compte administratif du budget de la LOTISSEMENT 2018.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote le compte de gestion 2018 du budget LOTISSEMENT à l'unanimité après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

8) Compte Administratif du budget LOTISSEMENT 2018

Mr le Maire présente le compte administratif du budget LOTISSEMENT pour 2018 qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	Prévus :	238 468.27
	Réalisé :	147 454.66
	Reste à réaliser :	0,00
RECETTES	Prévus :	238 468.27
	Réalisé :	192 686.57
	Reste à réaliser :	0,00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	Prévus :	195 366.91
	Réalisé :	168 642.54
	Reste à réaliser :	0,00
RECETTES	Prévus :	195 366.91
	Réalisé :	143 119.84
	Reste à réaliser :	0,00

Soit un résultat global de l'exercice :

- Un EXCÉDENT de fonctionnement de 45 231,91 €
- Un DEFICIT d'investissement de 25 522.70 €

➤ Résultat global de : 19 709.21 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif du budget LOTISSEMENT pour 2018.

9) Affectation du résultat 2018 du budget LOTISSEMENT

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 *EXCEDENT* de 45 231,91 €

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) de 0,00 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) de 45 231.91 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) *DEFICIT* de 25 522.91 €

10) Vote des taux d'imposition pour 2019

Mr le Maire présente aux membres du conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales précisant les bases d'imposition et les produits assurés pour les 3 taxes pour 2019.

Le conseil décide de maintenir les taux d'imposition de 2018 soit pour l'année 2019 :

- Taxe d'habitation : 12,67%
- Taxe Foncière bâti : 8,99%
- Taxe Foncière non bâti : 54,75%

Le produit attendu au vu de la notification des services fiscaux des 3 taxes s'élève à 49 626 €.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

11) Proposition et vote du budget primitif de la COMMUNE pour 2019

Mr le Maire propose au conseil le projet de budget primitif qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	145 608,00 €
RECETTES	145 608,00 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	9 030.15 €
RECETTES	9 030.15 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de la commune pour 2019.

12) Proposition et vote du budget primitif du budget PHOTOVOLTAIQUE 2019

Mr le Maire propose au conseil le projet de budget primitif du budget PHOTOVOLTAIQUE qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	10 186.44 €
RECETTES	10 186.44 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	8 877.13 €
RECETTES	8 877.13 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le budget primitif du budget PHOTOVOLTAIQUE pour 2019.

13) Proposition et vote du budget primitif du budget LOTISSEMENT LADEVEZE-RIVIERE- CŒUR DE VILLAGE 2019

Mr le Maire propose au conseil le projet de budget primitif du budget LADEVEZE-RIVIERE- CŒUR DE VILLAGE qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	234 221.12 €
RECETTES	234 221.12 €

*

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	209 438.73 €
RECETTES	209 438.73 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le budget primitif du budget LADEVEZE-RIVIERE- CŒUR DE VILLAGE pour 2019.

14) Convention de participation mutualisée pour la protection sociale complémentaire de prévoyance des agents avec le centre de gestion du Gers

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Centre de gestion du Gers par délibération de son conseil d'administration en date du 15 mai 2018 a approuvé le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance, aussi il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur sa participation à la consultation pour la passation de la convention de la protection sociale en matière de prévoyance des agents avec le centre de gestion du Gers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre de gestion du Gers va engager courant 2019 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, et prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion du Gers à compter du 1^{er} janvier 2020.

15) Déploiement de la fibre optique – Gers Numérique et dossier relatif à l'opticalisation du NRA

Mr le Maire précise qu'il a participé au vote du budget de comité syndical de Gers Numérique où il a été précisé que la part financière des Communauté de Communes va baisser. Il précise que Marciac est pratiquement fibrée, pour la zone de Plaisance-du-gers (dont notre commune fait partie) le calendrier est prévu au 2^{ème} semestre 2019. Une priorisation de l'ensemble des gens devant être fibrés sera faite fin 2021.

Concernant l'opticalisation NRA le projet d'ORANGE d'installer des poteaux chemin d'Espalanque afin de relier Marciac au sous répartiteur de Ladevèze-Rivière a été refusé par la commune, une réunion avec ORANGE et Gers Numérique est prévue le 29/04/2019 pour trouver une solution.

16) Information dégradations chemin du Lista suite travaux forestiers

Monsieur le Maire précise qu'il a été procédé à l'état des lieux du chemin du liste suite aux travaux avec l'entreprise forestière et le SIVOM. L'entreprise s'est engagée à financer les dégradations. En effet 500 m du chemin sont à refaire dans l'intégralité, 1000 m sont fortement dégradés et il sera nécessaire de faire intervenir le balai mécanique avant d'établir les devis définitifs. Une première estimation des dégradations s'élève à 14 000 €.

17) compte rendu de la commission espaces publics

Mme Domerc Valérie informe le conseil des travaux effectués et prévus :

- Les jardinières en bois ont été posées à Saint André
- Le mobilier la table du bas et la poubelle ont été repeint, reste la table en haut et la rambarde
- Les tables de l'aire de pique-nique d'Espalanque ont été repeintes
- Il est prévu de récupérer 3 buses en ciment derrière chez Monsieur Cazaban qui seront réaménagés en poubelle : 2 à la salle des fêtes (dont 1 pour le tri sélectif) et 1 à l'aire de pique-nique d'Espalanque
- Il est prévu de remplacer les plantes des jardinières
- L'aménagement du parterre de la croix de Saint-Laurent est à finir
- Des arbustes ont été remplacés au lotissement par Arbres et Paysages

18) Commission bâtiments et patrimoine - proposition de dates

La commission bâtiments est prévue le 27/04/2019.

19) Réunion annuelle des associations - choix date

La réunion est prévue soit le 8/9 juin soit le 15 juin 2019.

20) Point travaux

- Il est décidé de ne pas teinter les planches refaites de la sacristie de l'église St Laurent
- Il est nécessaire de se renseigner afin de remplacer l'ampoule de l'église st Laurent soit retrouver le même modèle mais qui a priori ne se fait plus ou voir un autre système

21) Présentation du bulletin municipal

Valérie Domerc présente de visu le bulletin d'information annuel, il reste quelques articles à finaliser.

22) Informations Communauté de communes

Mr le Maire informe le conseil que 2 lots ont été vendus dans la zone d'activité de Cagnan à Marciac :

- A HOTRAVAIL, entreprise qui va recycler les compteurs électriques
- A TERRA ALTER GASCOGNE : Au titre de sa compétence légale de « développement économique », C.C Bastides et Vallons du Gers a voté en 2017 un budget annexe de 1,3 Millions d'€ pour construire le bâtiment

de Terra Alter Gascogne. Les autres partenaires, à savoir l'Etat (FSIL et DETR), l'Europe (Feader) et la Région interviennent à hauteur de 70%. Restent donc environ 350 000 € de prêt à porter pour la Communauté de communes. Selon la durée d'amortissements (12 à 15 ans), cela représentera des mensualités de prêt de 2 500 à 3500 €/mois qui seront payées par Terra Alter sous forme de loyer. Cela ne coûtera donc rien à la collectivité qui sera par ailleurs propriétaire d'un bâtiment de 1,3 millions d'€ au terme du remboursement du prêt.

23) Informations SIVOM Miélan Marciac

Le comité syndical aura lieu le 17 avril 2019

L'inauguration des nouveaux locaux du SIVOM est prévue en juin. Les anciens locaux ont été vendus au conseil départemental pour un montant de 100 000€ qui seront affecté pour une antenne sociale. La construction des nouveaux locaux représente 1€/hab par communes membres.

Information SMCD

- Valérie Domerc précise qu'elle a été au vote du compte administratif 2018 du SMCD
- Il a été précisé que les 6 déchetteries ont été confiées à TRIGONE.
- Un kit de communication sera distribué aux communes avec notamment des containers afin de sensibiliser sur le tri auprès des comités des fêtes principalement.
- Il a été évoqué le problème des pneus qui ne sont pas pris par le SMCD : il est décidé que les syndicats vont se regrouper et écrire un courrier en commun auprès du ministère afin d'intervenir sur les sociétés qui vendent des pneus sur internet et qui ne sont pas soumis à la reprise des anciens pneus et à leur recyclage.

QUESTIONS DIVERSES :

- Mr le Maire rappelle que le budget participatif est ouvert et que chacun peut apporter ses projets.
- Mr le Maire informe que le centre de secours de Marciac recrute, une annonce sera mise dans le prochain bulletin d'information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H15.

Ont signé le registre tous les membres présents.